



3 février 2020

Test des sirènes dans toute la Suisse mercredi 5 février 2020

Le test annuel des sirènes aura lieu, dans toute la Suisse, le mercredi 5 février 2020. En cas d'événement, les sirènes sont un moyen fiable pour transmettre l'alarme, à condition toutefois qu'elles fonctionnent correctement. Bien que les autorités puissent aujourd'hui diffuser des messages via Internet, les sirènes demeurent l'élément central du système de transmission de l'alarme à la population. Cela est particulièrement vrai durant la nuit où elles assurent une fonction de « réveil » essentielle.

Le Valais s'est doté d'un réseau de 325 sirènes fixes assurant la transmission de l'alarme générale. 158 d'entre elles peuvent être utilisées également pour la transmission de l'alarme eau. Cette année, 10 nouvelles sirènes ont été installées dans le canton : Fey, Hte-Nendaz, Mayens-de-Chamoson, Plan-Conthey, Châteauneuf, Chandolin/Savièse, Prafirmin, Mayens d'Arbaz, St-Luc et Zinal.

En collaboration, avec la Confédération, les communes et les exploitants d'ouvrages d'accumulation, l'Office cantonal de la protection de la population veille à l'actualisation continue et à la disponibilité permanente des sirènes. Leur fonctionnement sera testé dans toute la Suisse le 5 février 2020. Le test portera aussi bien sur l'alarme générale que sur l'alarme eau. Il n'y aura pas lieu pour la population de prendre des mesures de protection.

Le signal de l'alarme générale sera diffusé à 13h30. Il s'agit d'un son oscillant régulier d'une durée d'une minute. Au besoin, le test peut être poursuivi jusqu'à 14h00. Parallèlement au premier déclenchement de l'alarme générale, tous les cantons diffuseront également une alarme test sur les canaux d'Alertswiss (site internet et application). À partir de 14h15, c'est le signal de l'alarme eau qui sera testé dans les zones situées en aval de barrages, et ce jusqu'à 15h00 au plus tard. Ce signal consiste en douze sons bas continus de 20 secondes chacun à des intervalles de 10 secondes.

Que faut-il faire en cas d'alarme réelle ?

Si l'alarme générale retentit en dehors des tests annoncés, cela signifie que la population peut être en danger. Dans ce cas, il faut écouter la radio ou s'informer sur les canaux d'Alertswiss, suivre les consignes des autorités et mettre ses voisins au courant. L'alarme eau indique quant à elle un danger immédiat en aval d'un barrage. La population est alors invitée à quitter sans délai la zone menacée. Les habitants de ces secteurs reçoivent préalablement des aide-mémoire qui les informent sur l'alarme eau et les possibilités de se mettre à l'abri. Des informations supplémentaires et des recommandations de comportement se trouvent sur le site Internet d'Alertswiss, et aux pages 680 et 681 du télétexte de la RTS. L'application



Alertswiss est disponible gratuitement pour les systèmes d'exploitation Android et IOS. Elle peut être téléchargée via le Google Play Store ou l'App Store d'Apple.

Personne de contact

Olivier Luyet, chef de l'Office cantonal de la protection de la population (OCP), 027 606 52 60